

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Maire.

Présents : Arnaud VIALA, Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Chantal CHASSAN, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL, Christine GAVALDA, Sylvie BOUTONNET, Patricia MIQUEL, David TREMOLET.

Absents: /

Excusés : /

Secrétaire de séance : Thierry RIVIERE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

Décision modificative n°1 budget principal

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget principal, comme suit :

	Dépense	recette
Fonctionnement		
D 615221 : Entretien bâtiments publics	+10 000	
D 6411 : Personnel titulaire	+4 442	
D 6718 : bon achat personnel	+1500	
D 678 : Autres charges exception (remb gaz cuve le roucou)	+500	
R 74121 : Dot Solidarité rurale		+16 442
Total fonctionnement	+16 442	+16 442
Investissement		
D 21318-130 : Construction d'un atelier munici	-6000	
R 2804132 : opération ordre : amortissement		-6000
Total investissement	-6000	-6000

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve** décision modificative n° 1 du budget principal ci-dessus présentée.

Approbation des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala et Adhésion du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération en date du 28 mars 2017 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ces statuts par les communes membres.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les statuts du syndicat mixte des eaux du Lézou Ségala annexés à la présente délibération.

Ensuite, Monsieur le maire donne lecture de la délibération en date du 28 mars 2017 portant acceptation de la demande d'adhésion du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye (82) au Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il précise que, conformément à l'article L 5212-32 du code général des collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes et du conseil communautaire de la communauté de communes adhérentes.

Compte tenu de l'absence de dispositions statutaires particulières, il est demandé au conseil municipal de se prononcer dans les conditions précitées, sur l'adhésion du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye au Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

Le Conseil Municipal, considérant les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala approuvés en cette même séance et après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à l'extension du périmètre de compétence du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala au territoire du SIVU Ginals Castanet Verfeil sur Seye.

Délibération de principe sur la construction d'un centre de secours à Salles-Curan

Monsieur le maire indique qu'à la suite de plusieurs réunions entre les maires des communes formant le secteur d'intervention de centre d'incendie et de secours de Salles-Curan et les représentants du SDIS 12, il est proposé de construire un bâtiment neuf destiné à accueillir le centre de secours, sous la maîtrise d'ouvrage du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron.

Pour cela, il est proposé de prendre une première délibération de principe sur les options évoquées ci-dessus, et notamment sur la prise en charge des études débouchant sur un avant-projet avec estimation chiffrée.

Il conviendra dans un deuxième temps de prendre une délibération définitive au vu du chiffrage réel, du plan de financement prévisionnel et de la participation prévisionnelle de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide le principe de la construction d'un centre de secours neuf à Salles-Curan sur un terrain fourni au SDIS 12 par la collectivité d'implantation,

Accepte la maîtrise d'ouvrage du service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron. Ce dernier devra faire réaliser un avant-projet faisant apparaître le cout estimatif définitif de l'opération.

Accepte de participer au coût des études engagées pour déterminer le coût prévisionnel définitif de l'opération. Ce coût est réparti entre communes défendues au nombre d'habitants défendus,

Indique que l'accord définitif interviendra après présentation du projet et de son coût prévisionnel définitif,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

acquisition de parcelles à Monsieur et Madame MICHEL Christophe et Véronique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'achat de parcelles en nature de terre à Monsieur et Madame MICHEL Christophe et Véronique, situées Chemin du Presbytère et cadastrées comme suit sur la commune de Vezins-de-Lévézou:

- Section AV numéro 41 pour une superficie de 165 m² ;
- Section AV numéro 42 pour une superficie de 90 m² ;
- Section AV numéro 204 pour une superficie de 31 m².

Pour une contenance totale de 286 m².

Vu la proposition des propriétaires actuels d'acquérir ces parcelles au prix de 5 € le m².

Le conseil municipal décide d'acquérir à Monsieur et Madame MICHEL Christophe et Véronique, les parcelles décrites ci-dessus.

Fixe le prix de vente à 5 € TTC (cinq euros) le m², soit un montant de 1430 € TTC.

Autorise Monsieur Le Maire à recevoir et à authentifier l'acte en la forme administrative comme l'autorise l'article L.1311-13 du CGCT et de ce fait à signer tous documents relatifs au projet.

Autorise le 1er adjoint à signer l'acte en la forme administrative conformément à l'article L1311-13 alinéa 2 du CGCT.

Point sur les travaux

- projet de construction d'une nouvelle gendarmerie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la gendarmerie a un projet de construction d'une nouvelle caserne et de nouveaux logements de fonction sur la commune sous la forme de cinq pavillons construits autour de la nouvelle caserne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la gendarmerie, l'office HLM et la commune. L'office HLM sera propriétaire du terrain et du bâtiment et prendra à sa charge l'investissement de la construction par un emprunt garanti par la commune. Les loyers seront payés par la gendarmerie directement à l'office HLM.

Après concertation avec le colonel Le Floch et les services de l'office HLM, un terrain a été identifié, il s'agit de la parcelle n° 87 section ZK, juste derrière le futur centre technique municipal.

Le conseil municipal formule l'intention d'accompagner le projet par la garantie du prêt de l'organisme HLM selon les dispositions du décret 2016-1884.

- le centre technique municipal

Monsieur le Maire explique que le futur centre technique communal sera à proximité de l'actuel centre d'exploitation routier départemental et que compte tenu de la configuration des lieux, l'accès au nouveau centre communal nécessite la création d'une voirie sur l'emprise de l'actuel centre départemental. A cet effet, une bande de

terrain, d'environ 320 m², supportant le centre routier départemental doit être cédée à la commune.

Le Conseil Départemental propose un prix de 20€/m² et, dans l'attente de la finalisation de cette vente, propose de signer une convention autorisant la commune à pénétrer sur la propriété du département et à réaliser les travaux.

A cet effet M. Le maire donne lecture du projet de convention avec le Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Donne son accord sur le prix d'achat d'une bande de terrain, d'environ 320 m² au Conseil Départemental sur la parcelle ZK 45 pour un prix de 5€ le m².

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention autorisant la commune à pénétrer sur la propriété du département et à réaliser les travaux du centre technique communal.

Le terrassement sera bientôt terminé, les réseaux seront finis d'ici la fin du mois. Il est convenu de faire une réunion avec les chasseurs et le comité des fêtes.

- **l'église** : L'entreprise Cano aura terminé les enduits intérieurs début juillet. L'entreprise Carrière est en train de faire les joint extérieurs du clocher.

- **Terrain de foot** : les semis sont terminés. Le club de foot s'occupe de l'arrosage. La main courante devrait être posée fin juin.

- **Agrandissement de la cuisine** la consultation pour le programmiste est en cours, elle s'achève le 10 juillet. M. Le maire donne lecture du projet de convention avec Aveyron Ingénierie qui définit les objectifs et les modalités de cette mission. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'Aveyron Ingénierie pour l'agrandissement de la cuisine centrale et la mise en œuvre d'une chaufferie bois.

- **Réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment de La Poste et de la CCLP**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en accessibilité et de rénovation du bâtiment contenant les bureaux de La Poste et de la Communauté de communes Lévézou Pareloup situé 8 Route du Claux à Vezins-de-Lévézou (12780).

Monsieur le Maire indique que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté à ces travaux est fixé à 89 257€ HT.

Considérant qu'un tel projet suppose la passation d'un marché public à procédure adaptée conformément aux articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Considérant que pour ce faire, il convient de faire appel à un cabinet d'études pour réaliser le projet.

Le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à choisir un prestataire pour réaliser l'étude du projet de mise en accessibilité et de rénovation du dit bâtiment et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette prestation et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée et à signer le marché ainsi que tous documents relatifs à la passation et à l'exécution du marché.

- **Travaux sur les routes** : les travaux préparatoires sur les routes communautaires ont commencés cette semaine. Le fauchage sera fait par l'entreprise Fabre. Les ponts de Laisserac et de Boussaguet sont terminés. Une vidange des stations de Vezins et La Clau a été effectuées par l'entreprise Cauvy.

Organisation du temps scolaire, retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire explique qu'à partir de la rentrée 2017, le nouveau gouvernement ambitionne de donner la possibilité aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de quatre jours à l'école, après avis du Conseil d'Ecole. Un décret est en cours de préparation et il devrait être publié cet été. Les communes auront toutefois le temps de prendre leur décision mais le financement par l'État pour les activités périscolaires risque d'être supprimé.

Compte tenu de la fatigabilité des enfants, des difficultés de mise en œuvre de la semaine de 4.5 jours, des coûts que cela a engendrés et des contraintes qui pèsent sur l'association Familles Rurales, ses dirigeants et ses bénévoles, la commune est encline à revenir à un rythme de 4 jours. Néanmoins, les parents d'élèves ainsi que le Conseil d'Ecole doivent être consultés sur ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Est favorable à un retour de la semaine à quatre jours à l'école.

Décide que le conseil d'école ainsi que les parents d'élèves seront interrogés sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2017

Décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Questions diverses

- M. Clerc souhaite proposer une activité cirque à la rentrée prochaine. Elle aura lieu le samedi après-midi à l'Espace Vezinois.
- la commune loue des logements dont deux appartements T4 situés 15 Grand Rue à Vezins, l'un d'entre eux est inoccupé depuis plus d'un an. Le conseil décide de baisser les loyers de ces appartements de 10% à partir du 1^{er} juillet 2017.
- fenêtres de l'école : il est décidé de changer en priorité les fenêtres de la salle de classe des petits (ou il y a eu l'effraction) puis d'étaler des dépenses sur plusieurs années.
- info : un recensement de la population aura lieu en janvier 2018.
- SIL RIS : quatre panneaux de signalisation touristique à changer (Vezins, La Clau, Gleysenove, le Roucous.
- une commission animation aura lieu le lundi 26 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h